

25 mars 2025

L'agriculteur dispose d'un certificat individuel échu

Avant le 10 avril 2024

Entre le 10 avril 2024  
et le 1<sup>er</sup> mai 2025

Entre le 2 mai 2025  
et le 1<sup>er</sup> mai 2026

J'indique à l'agriculteur que son certificat n'est plus valide et qu'il faut qu'il fasse une demande de certificat provisoire.

La validité du certificat est **prolongée de deux ans** automatiquement.

*Exemple : un certiphyto DENSA expirant le 11 mai 2024 est valide jusqu'au 11 mai 2026.*

La validité du certificat est **prolongée de un an** automatiquement.

*Exemple : un certiphyto DENSA expirant le 11 mai 2025 est valide jusqu'au 11 mai 2026.*